

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le lundi 14 septembre 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-
SEPTEMBRE LE 14

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	5- Isabelle Roberge
	6- Vacant

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) Plan de mise en oeuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) Section IV – Optimisation des ressources soumises au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposées aux municipalités pour adoption;
- (3) Répartition des coûts soumise aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non incluse au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en oeuvre des actions retenues dans ce schéma;

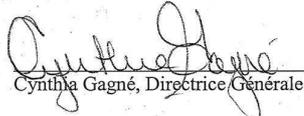
CONSIDÉRANT que ce plan de mise en oeuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

09-09-3508 Il est proposé par : M. Luc Ladry

ET RÉSOLU d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise en oeuvre de la Municipalité de Beaulac-Garthby et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONFORME À L'ORIGINAL le 15 septembre 2009


Cynthia Gagné, Directrice Générale

REÇU 17 SEP. 2009



VILLE DE DISRAELI

RÉSOLUTION NO.

2009-185

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

À UNE SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DISRAELI, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, MARDI LE 14 SEPTEMBRE 2009, À LAQUELLE ASSISTENT MME DANIELLE PERRON, M. NORMAND BOUTIN, M. GERMAIN MARTIN ET M. GILLES JEAN, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROCK ROUSSEAU, MAIRE.

CONSIDÉRANT QUE dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST

PROPOSÉ PAR M. GILLES JEAN
APPUYÉ PAR MME DANIELLE PERRON
Et résolu

D'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de la Ville de Disraeli et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, Francyne Gagné, dir. gén. et sec.-trés. certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est véridique.

À Disraeli, ce 14 septembre 2009.


Francyne Gagné, Dir. gén. & Sec.-Trés.

REÇU 21 SEP. 2009



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, tenue à la salle du conseil, ce mercredi deuxième (2^{ième}) jour du mois de septembre 2009 à 20h00, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants :

M. Rock Lessard
M. Jean-Denis Nolet

M. Bertrand Lemay
Mme Hélène Côte

M. Gaétan Phaneuf

tous formant quorum sous la présidence du maire, M. André Gosselin, il a été adopté ou décidé ce qui suit :

Résolution no. : 2009-09-123

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES APPALACHES :

Attendu que la MRC des Appalaches a préparé certains documents dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui est exigé par la *Loi*.

Attendu que ces documents ont été remis aux membres du conseil pour adoption par la municipalité de la Paroisse de Disraeli, soient :

- 1) Plan de mise en oeuvre soumis au conseil des maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption
- 2) Section IV – Optimisation des ressources soumis au conseil des maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption
- 3) Force de frappe optimisée pour la municipalité de la Paroisse de Disraeli

Attendu que, dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un Plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce Schéma;

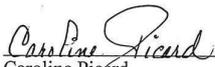
Attendu que ce Plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC des Appalaches et doit être approuvé par la municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

En conséquence;

Il est proposé par M. Gaétan Phaneuf, appuyé par M. Jean-Denis Nolet et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli adopte les deux premiers documents déposés, constituant le Plan de mise en œuvre de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, et qu'ils soient transmis à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (ères)

Copie certifié conforme à Disraeli, ce huitième (8^{ième}) jour de septembre 2009.


Caroline Picard
directrice générale / secrétaire-trésorière

REÇU : 11 SEP. 2009

Extrait de Procès-Verbal ou Copie de résolution

A la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité St-Jacques-le-Majeur-de Wolfestown tenue le 8 septembre 2009 à 20h00, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants :

M. Dominique Daigle M. Robert Bernard M. Normand Dubois
M. Jean-Marc Carrier

tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Steven Laprise, la résolution suivante a été adoptée :

Mme Linda Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière était aussi présente.

Résolution no : 09-09-121

Schéma de couverture de risques en incendie

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) *Plan de mise en oeuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Dubois

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Carrier

ET RÉSOLU d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de St-Jacques-le-Majeur et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Adoptée sur division : Les conseillers Robert Bernard et Dominique Daigle votent contre l'adoption de la résolution.

Le maire a donc voté et tranché en faveur de l'adoption.

COPIE CONFORME certifiée
à St-Jacques Le Majeur, le 9 septembre 2009


Linda Bolduc, dir. gén. / sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

Copie de résolution
du 14 septembre 2009

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Julien tenue le 14 septembre 2009 et à laquelle sont présents son Honneur le Maire Monsieur Jacques Laprise, et les conseillers suivants: Raymond Cossette, Réjean Beaudoin, Serge Laliberté, Jean-Guy Faucher, Yves Provencher et Lynda Lemay tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.

Résolution # 2009-098

Schéma de couverture de risques en incendie

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) *Plan de mise en oeuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en oeuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en oeuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

il est proposé par la conseillère Lynda Lemay appuyé par le conseiller Raymond Cossette

ET RÉSOLU d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise oeuvre de la Municipalité de Saint-Julien et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

Réjean Gouin
Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général



MUNICIPALITÉ D'IRLANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

À la séance ordinaire du Conseil municipal d'Irlande, tenue le mardi 8 septembre 1 2009, présidée par le maire Bruno Vézina et à laquelle assistaient les membres du Conseil municipal suivants:

Nelson Mercier, Gilbert Pelletier, Jocelyn Ouellette, , Jean-Marie Carrier et Jean-François Harnel
tous formant quorum et à laquelle était présente Christiane Laroche secrétaire-trésorière/directrice générale.

LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

2009-09-123

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

1)-Plan de mise en oeuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;

2)-Section IV - Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;

3)-Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

Considérant que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en oeuvre des actions retenues dans ce schéma;

Considérant que ce plan de mise en oeuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

Il est proposé par Gilbert Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise en oeuvre de la Municipalité d'Irlande et de les transmettre à la MRC des Appalaches. I:

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme à l'original
ce 9 septembre 2009

Christiane Laroche

Christiane Laroche
Secrétaire-trésorière/directrice générale



Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine

88, avenue St-Patrick • St-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0
Tél. : (418) 423-4000 • Téléc. : (418) 423-4150
coleraine@bellnet.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-COLERAINÉ

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Coleraine, tenue à l'Hôtel de ville, ce jeudi premier (1^{er}) jour du mois d'octobre 2009 à 19h00, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants :

M. Viateur Dubois
M. Denis Rousseau

M. Gaston Moreau
Mme Lucille Roy

M. Réal Lévesque

tous formant quorum sous la présidence du maire, Mme Josette Vaillancourt, il a été adopté ou décidé ce qui suit :

Résolution no. : 2009-10-130 :

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE :

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois projets de documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces projets documents sont :

1. *Plan de mise en œuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
2. *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
3. *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

ATTENDU QUE dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans schéma;

ATTENDU QUE ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation ;

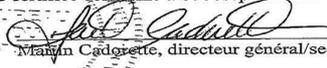
En conséquence :

Il est proposé par M. Viateur Dubois et résolu d'adopter les deux premiers projets de documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Il est de plus résolu que l'ensemble des moyens possibles soit analysé avant la mise en application du Schéma incluant la possibilité d'entente de fonctionnement ou d'achat d'équipement avec d'autres services incendies.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères), le maire n'ayant pas voté.

Copie certifiée conforme à St-Joseph-de-Coleraine, ce sixième (6^{ième}) jour d'octobre 2009.

par : 
Martin Cadorette, directeur général/sec.-trés.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ STE-PRAXÈDE**

A la session extraordinaire du conseil de la Municipalité Ste-Praxède, tenue le 14 septembre 2009 et à laquelle étaient présents Monsieur le Maire Gérald McKenzie, et les conseillers suivants :

Monsieur Jean-François Roy
Monsieur Paul Audet
Madame Lise Gosselin

Monsieur Daniel Talbot
Monsieur Gilles Deshaies
Monsieur Gaétan Lapointe

09-09-205 Dépôt du schéma de couverture de risques

Attendu que la directrice-générale/secrétaire-trésorière dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi, soit :

Plan de mise en oeuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;

Section IV – Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;

Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

Considérant que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

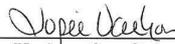
Considérant que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Daniel Talbot

Et résolu unanimement d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Praxède et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Adoptée.

**Copie certifiée conforme à l'original
Ce 23^{ième} jour de septembre 2009.**



**Josée Vachon, Secrétaire-trésorière
Directrice-générale.**



COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 8 septembre 2009 et à laquelle séance étaient présents les membres suivants :

Madame la mairesse Hélène Faucher,

et les conseillers suivants :

Messieurs Louis-Jacques Groleau, René Raby, René Gosselin, Pierre Quirion, Serge Nadeau, Gilles Rousseau, Renaud Couture.

Tous membres du conseil formant quorum sous la présidence de Mme Hélène Faucher.

09-09-169 ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE D'INCENDIE

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose trois (3) documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) *Plan de mise en œuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

ATTENDU que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

ATTENDU que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Gosselin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter les documents suivants constituant le Plan de mise œuvre de la municipalité d'Adstock et de les transmettre à la MRC des Appalaches :

- (1) *Plan de mise en œuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;

Adopté à l'unanimité des conseillers.


Hélène Faucher, mairesse

REÇU 21 SEP. 2009

**Extrait du procès-verbal
ou
Copie de résolution
Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce**

Résolution no : 2009-10-4740

À la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, tenue le 1^{er} octobre 2009, et à laquelle étaient présents le maire M. Gérald Grenier et les conseillers suivants : M. Denis Grenier, M. Alexandre Mercier, Mme Cécile Lachance, Mme Paulette Pomerleau et M. Bruno Trépanier.

Mme Sandy Grenier, directrice-générale et secrétaire-trésorière assiste aussi à la session.

RÉSOLUTION RELATIVE AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

La directrice générale dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la Loi. Ces documents sont :

- (1) Plan de mise en œuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption ;
- (2) Section IV – Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption ;
- (3) Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT QUE dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma ;

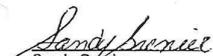
CONSIDÉRANT QUE ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au Ministère de la Sécurité publique pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Paulette Pomerleau et
RÉSOLU d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Clotilde de Beauce et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

ASSENTIMENT donné par le maire le 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce 5^e jour d'octobre 2009.
Aux Minutes de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.


Sandy Grenier
Dir.-gén./Secrétaire-trésorière

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à l'hôtel de ville de Thetford Mines le 8^e jour de septembre deux mille neuf à 20 h.

Sont présents la conseillère, Carmen Jalbert Jacques, et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon, sous la présidence du maire, Luc Berthold, formant quorum.

LA RÉSOLUTION N^o 2009-276TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

Considérant que les trois documents suivants, préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi, ont été déposés :

- (1) *Plan de mise en oeuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que, dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Gaétan Vachon, appuyé par le conseiller, Renaud Legendre, et résolu que les deux premiers documents précédemment déposés, constituant le Plan de mise en œuvre de la Ville de Thetford Mines, soient adoptés.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie, par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 9^e jour de septembre 2009.


Réjean Martin, greffier de la Ville

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE
Séance Ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
le 14 septembre 2009

et à laquelle étaient présents Madame Jessika Lacombe, mairesse et les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- |

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

NO-09-136

**SCHEMA DE COUVERTURE DE
RISQUES EN INCENDIE**

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- 1- *Plan de mise en œuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- 2- *Section IV- Optimisation des ressources* soumis au Conseil des maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- 3- *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Jean-Marie Rodrigue**

APPUYÉ PAR : **Marcel Guay**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

ASSENTIMENT DONNÉ PAR LE MAIRE LE 14 septembre 2009

ADOPTE

EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ CE 14 septembre 2009

Signé



Secrétaire-trésorière
Directrice générale



MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la municipalité Saint-Jean-de-Brébeuf tenue le 8 septembre 2009, à 19h 30 heures, à la Salle municipale, sous la présidence de Monsieur le maire Ghislain Hamel.

Sont présents : Messieurs les conseillers Raymond Dempsey, Ghislain Champagne, Christian Dostie, Gervais Côté et Madame la conseillère Héléne Cimon, formant le quorum.

Madame Caroline Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la réunion.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) *Plan de mise en œuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption ;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption ;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma ;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation ;

2009-09-6725

Il est proposé par Mme Héléne Cimon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Adopté

CERTIFIÉ CONFORME

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF CE 16 SEPTEMBRE 2009

Caroline Gagné, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Page 1 de 1



120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N 1K0
Tél. : 418 424-3377 • Téléc. : 418 424-3015

Copie de résolution

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kinnear's Mills,
Tenue le 1er octobre 2009 et à laquelle étaient présents son honneur
Le maire M. Marquis Bédard et les conseillers suivants :

Madame Céline Landry et Messieurs: Michel Breton, Michel Horbatuk, Rufus Jamieson,
Alain Legros et Jean Malo.

Madame Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la
réunion.

La résolution suivante a été adoptée :

Résolution 2009-160

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois documents préparés par la MRC des
Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui
est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) Plan de mise en œuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux
municipalités pour adoption;
- (2) Section IV – Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août
2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et
non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en
incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des
actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être
approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la
Sécurité publique pour approbation;

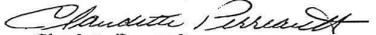
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Malo

APPUYÉ PAR : Mme Céline Landry

ET RÉSOLU d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le
Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Kinnear's Mills et de les transmettre à la MRC
des Appalaches

ASSENTIMENT DONNÉ PAR LE MAIRE LE 1^{er} octobre 2009.

Donné à Kinnear's Mills, ce 5^e jour d'octobre 2009.


Claudette Perreault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ D'EST BROUGHTON

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D' EAST BROUGHTON
ADOPTÉE À SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

RÉSOLUTION # 09-09-5019

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

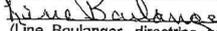
- (1) *Plan de mise en oeuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Grégoire ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité d'East Broughton et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Copie certifiée conforme donnée le 9 septembre 2009


(Line Boulanger, directrice générale et secrétaire-trésorière)

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

À la session régulière tenue le 8 septembre 2009 et à laquelle sont présents

Monsieur le maire : Guy Roy
Madame la conseillère : Shirley Huppé Gourgues
Messieurs les conseillers : Jean-Yves Faucher, Julien Lachance,
Gaëtan Routhier, Daniel Paré, René Mathieu
formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale /secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

Résolution numéro # 2009-09-1912

La directrice générale/secrétaire-trésorière a fait parvenir, pour étude aux membres du conseil, les trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) Plan de mise en œuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) Section IV - Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Yves Faucher, appuyé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux premiers documents précédemment envoyés constituant le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus et de transmettre celle-ci à la MRC des Appalaches.

Extrait des délibérations du conseil certifié conforme, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille neuf.

La directrice générale/secrétaire-trésorière


Marie-France Létourneau



Copie de résolution
Municipalité de
Saint-Pierre-de-Broughton

A la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue mardi, le 1er septembre 2009 à 19h30, à laquelle sont présents et formaient quorum, sous la présidence de Mme Nicole Bourque, maire, Mme la conseillère Lise Vachon, MM les conseillers Rosaire Blais, Ghislain Labrecque, Damien Blais et Fernand Laplante. Mme Sylvie Mercier, directrice générale/secrétaire-trésorière aussi présente.

Résolution 2009-09-181

Objet : ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Le directeur général / secrétaire-trésorier dépose trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- (1) *Plan de mise en oeuvre* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (2) *Section IV – Optimisation des ressources* soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;
- (3) *Répartition des coûts* soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.

CONSIDÉRANT que dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

CONSIDÉRANT que ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Labrecque, appuyé par M. Fernand Laplante et résolu unanimement d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de St-Pierre-de-Broughton et de les transmettre à la MRC des Appalaches. Adopté

Extrait certifié conforme, ce 9 septembre 2009


Sylvie Mercier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière



*Municipalité de
St-Jacques-de-Leeds*

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

A la séance ordinaire du Conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 8 septembre 2009 et à laquelle étaient présents :

Monsieur Philippe Chabot, maire et les conseillers suivants :

Messieurs Richard Dubois, Denis Ferland, Michel Paré, Normand Payeur, Roger Cyr ainsi que Madame Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière, la résolution suivante a été adoptée :

164-09-09

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière a déposé trois documents préparés par la MRC des Appalaches dans le cadre de l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie qui est exigé par la loi. Ces documents sont :

- **Plan de mise en oeuvre soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;**
- **Section IV – Optimisation des ressources soumis au Conseil des Maires le 19 août 2009 et proposé aux municipalités pour adoption;**
- **Répartition des coûts soumis aux municipalités le 25 août 2009 pour information et non inclus au Schéma.**

ATTENDU QUE dans le processus d'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie par la MRC, chaque municipalité locale doit adopter un plan de mise en œuvre des actions retenues dans ce schéma;

Édifice Moreau-Lapointe
355, Principale
St-Jacques-de-Leeds (Québec)
G0N 1J0

Tél. : 418 424.3321
Télec. : 418 424.0126
mun.leeds@bellnet.ca

.../2

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Extrait de résolution
ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
164-09-09

ATTENDU QUE ce plan de mise en œuvre a été élaboré par la MRC et doit être approuvé par la Municipalité afin que la MRC puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Michel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux premiers documents précédemment déposés constituant le Plan de mise œuvre de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds et de les transmettre à la MRC des Appalaches.

Extrait certifié conforme à Saint-Jacques-de-Leeds ce 9^e jour de septembre 2009.


Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière